

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit** *RM 731 ASF*

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du procédé PROC11** *Pulvérisation en dehors d'installations industrielles*

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

· **Emploi de la substance / de la préparation** *Détergent à haute pression*

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

Alfred Kärcher GmbH & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Postfach 160

D - 71349 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Fax : +49-7195-14-2212

Kärcher N.V.

Industrieweg 12

B - 2320 Hoogstraten

Tel.: +32-3-3400-711

Fax: +32-3-3146-443

Kärcher BV

Postbus 9358

4801 LJ Breda, Netherlands

Tel.: +31-900.33.666.33

Fax: +31-900.33.555.33

Kärcher S.A.S.

5, avenue des Coquelicots

Z.A. des Petits Carreaux

F - 94865 Bonneuil sur Marne

Tel.: +33 (0) 1 43 99 67 70

Fax: +33 (0) 1 43 39 48 73

Kärcher AG

Industriestr. 16

CH - 8108 Dällikon

Fon: +41-44-8466-759

Fax: +41-44-8466-712

Internet: www.karcher.com

· **Service chargé des renseignements :**

Département PDE-D

Tel.: +49-7195-14-2398

Fax : +49-7195-14-3164

safetydata@karcher.com

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 16.01.2013

Numéro de version 2

Révision: 16.01.2013

Nom du produit RM 731 ASF

(suite de la page 1)

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Tel.: 0049 30 30686 790 Giftnotruf Berlin

SECTION 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / les lois respectives nationales

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



C Corrosif

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hydroxyde de sodium

· **Phrases R:**

34 Provoque des brûlures.

· **Phrases S:**

23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **2.3 Autres dangers**

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 3)

Nom du produit RM 731 ASF

(suite de la page 2)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description :

Produit de nettoyage.

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants dangereux:

CAS: 15763-76-5 EINECS: 239-854-6 Reg.nr.: 01-2119489411-37	sodium p-cumenesulphonate ☒ Xi R36 ☒ Eye Irrit. 2, H319	2,8%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119457892-27	hydroxyde de sodium ☒ C R35 ☒ Skin Corr. 1A, H314	2,8%
CAS: 61827-42-7 Reg.nr.: 02-2119549526-31	ethoxylate d'alcool gras ☒ Xn R22; ☒ Xi R41 ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Acute Tox. 4, H302	2,0%
CAS: 69011-36-5 Numéro CE: 931-138-8 Reg.nr.: 02-2119552461-55	ethoxylate d'alcool gras ☒ Xn R22; ☒ Xi R41 ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Acute Tox. 4, H302	2,0%
CAS: 68411-31-4 EINECS: 270-116-6	sulfonate de benzène d'alkyle, sal de triethanolamine, 50 % ☒ Xi R38-41 ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Skin Irrit. 2, H315	1,1%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques

< 5%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Lésions de la cornée

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 16.01.2013

Numéro de version 2

Révision: 16.01.2013

Nom du produit RM 731 ASF

(suite de la page 3)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un vêtement de protection totale

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le fût d'origine
Matériau ne convenant pas pour les emballages : l'aluminium
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **Classe de stockage :** VCI: 8B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Nom du produit RM 731 ASF

(suite de la page 4)

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

1310-73-2 hydroxyde de sodium

VME (France)	2 mg/m ³
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ M
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 e mg/m ³ Valeur à long terme: 2 e mg/m ³

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire :**

Filtre A/P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains :**



Gants de protection.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

* caoutchouc de butyle 0,7 mm, 480 min

· **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile

· **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :**

Tablier

Bottes

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 16.01.2013

Numéro de version 2

Révision: 16.01.2013

Nom du produit RM 731 ASF

(suite de la page 5)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	jaune clair
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C:	13,1
· valeur du pH 1 %:	12,0

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	100 °C

· Point d'éclair	non applicable
------------------	----------------

· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
-------------------------------------	-----------------

· Température d'inflammation :

Température de décomposition :	Non déterminé.
--------------------------------	----------------

· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
-----------------------	--

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
------------------------	--------------------------------

· Limites d'explosion :

inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

· Pression de vapeur :	Non déterminé.
------------------------	----------------

· Densité à 20 °C:	1,103 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau :	entièrement miscible
---------	----------------------

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
--	----------------

· Viscosité :

dynamique à 20 °C:	6 mPas
cinématique :	Non déterminé.

· Teneur en solvants :

solvants organiques	0,0 %
eau :	81,3 %
VOC (CE)	0,00 %

Teneur en substances solides :	22,0 %
--------------------------------	--------

· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
---------------------------	--

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité correspond à 10.3	
-------------------------------------	--

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 16.01.2013

Numéro de version 2

Révision: 16.01.2013

Nom du produit RM 731 ASF

(suite de la page 6)

- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Forte réaction exothermique aux acides
Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène
Corrode l'aluminium
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	LD50	2000 mg/kg (Rat)
------	------	------------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Corrosif
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

1310-73-2 hydroxyde de sodium

EC50/15 min	22 mg/l (Photobacterium phosphoreum)
-------------	--------------------------------------

EC50/48 h	76 mg/l (Daphnia magna)
-----------	-------------------------

LC50/96 h	125 mg/l (Gambusia affinis)
-----------	-----------------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques :**

- **Valeur DCO :** 300.000 mg/l

- **Indications générales :**

Les formateurs de complexes organiques contenus atteignent un taux d'élimination DOC de 80% (correspondant au N°406 de l'annexe "Méthodes d'analyses et de mesures") et répondent, ainsi, aux exigences plus sévères de l'annexe 49 de la nouvelle directive pour les eaux résiduaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 16.01.2013

Numéro de version 2

Révision: 16.01.2013

Nom du produit RM 731 ASF

(suite de la page 7)

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1824

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR**

1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

· **IMDG, IATA**

SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

8 (C5) Matières corrosives.

· **Étiquette**

8

· **IMDG, IATA**



· **Class**

8 Corrosive substances.

· **Label**

8

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA**

III

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 16.01.2013

Numéro de version 2

Révision: 16.01.2013

Nom du produit RM 731 ASF

(suite de la page 8)

- | | |
|--|---------------------------------|
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Attention: Matières corrosives. |
| · Indice Kemler : | 80 |
| · No EMS : | F-A,S-B |
| · Segregation groups | Alkalis |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | |
| · ADR | |
| · Quantités limitées (LQ) | 5L |
| · Catégorie de transport | 3 |
| · Code de restriction en tunnels | E |

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

- **Phrases importantes**
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R35 Provoque de graves brûlures.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- **Service établissant la fiche technique :** PDE-D
- **Contact :**
Brigitte Kuehner
Dr. Rainer Doerfler
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**
- 0.011-801.0 / RM 731/1 / 607